

Saint Brieuc, le

0 6 JAN, 2016

V/Réf: Votre courrier du 09/12/2015

N/Réf: ONCFS/SD22/XLM/SL/16/05

Affaire suivie par : Xavier LE MENACH ENERGIES ET TERRITOIRES DEVELOPPEMENT Pôle d'innovation de Mescoat. F 29800 LANDERNEAU

A l'attention de Mme PAILLER

Objet: Projet éolien de PLUMIEUX

Madame,

Pour faire suite à votre correspondance du 9 décembre dernier concernant le projet rappelé en objet, je vous informe que je n'ai aucunes données à vous transmettre tant sur le plan chiffré que sur le plan cartographie.

Pour obtenir des renseignements, je vous invite à vous rapprocher auprès de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor (La Prunelle – BP 214 – 22192 PLERIN Cedex).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de service

Xavier LE MENACH

Email: sd22@oncfs.gouv.fr



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DES CÔTES D'ARMOR

POLE ANIMATION ET DEVELOPPEMENT **DES TERRITOIRES** 

Affaire suivie par : Hélène FLEURY Tél : 02.96.62.83.66

Courriel: helene.fleury@cotes-darmor.gouv.fr Secrétariat: Sylvie DOMEON

Tél: 02.96.62.83.46

Courriel: sylvie.domeon@cotes-darmor.gouv.fr

St Brieuc, le 18 janvier 2016

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor

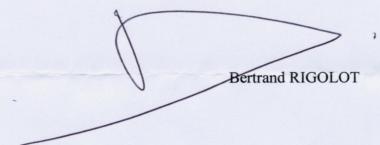
Madame PAILLER Marie-Noëlle Energies et Territoires Développement Pôle d'innovation de Mescoat 29800 LANDERNEAU

Madame,

Comme suite à votre courrier concernant la réalisation de l'étude d'impact d'un projet de parc éolien, sur la commune de Plumieux, j'ai informé le Comité Départemental de vol libre 22 et le Comité Départemental d'aéronautique 22.

Ces deux Comités Départementaux ne m'ont transmis aucune remarque relative au projet du parc éolien à Plumieux.

Je vous prie d'agréer, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.





**DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES** ET DE L'AMÉNAGEMENT

**DIRECTION DES ROUTES** 

Service exploitation et sécurité routière

**ENERGIE ET TERRITOIRES DEVELOPPEMENT** Madame Noëlle PAILLER Chargée d'étude Pôle d'innovation de Mescoat 29800 LANDERNEAU

Dossier suivi par :

M QUENTIN Sébastien - poste 5021 mail: sebastien.quentin@morbihan.fr

Objet : demande de renseignements pour l'étude d'impact d'un projet de parc éolien à PLUMIEUX

Réf.: votre courrier 518/2015

Madame,

Vous avez sollicité les services techniques du département du Morbihan dans le cadre de la réalisation d'une étude impacte d'un projet de parc éolien sur la commune de Plumieux.

Les routes départementales du Morbihan situées aux abords des zones potentielles d'implantation de ce parc éolien ne font pas l'objet d'une limitation de tonnage.

Néanmoins, plusieurs d'entre elles possèdent des trafics faibles, des structures de chaussées et des largeurs de voies peu importantes, en particulier les RD117, RD155 et RD155<sup>E</sup>. Vous trouverez en annexe une carte et un tableau récapitulatif des trafics moyens journaliers (deux sens de circulation) de l'année 2014 ainsi que les largeurs moyennes des chaussées.

Il est donc indispensable de privilégier les axes suffisamment dimensionnés pour un éventuel acheminement des matériels liés à un tel projet. Ainsi, l'accès au site envisagé se ferait par les RD8, RD793 et RD793N (La Trinité Porhoët).

Je vous prie de croire, madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

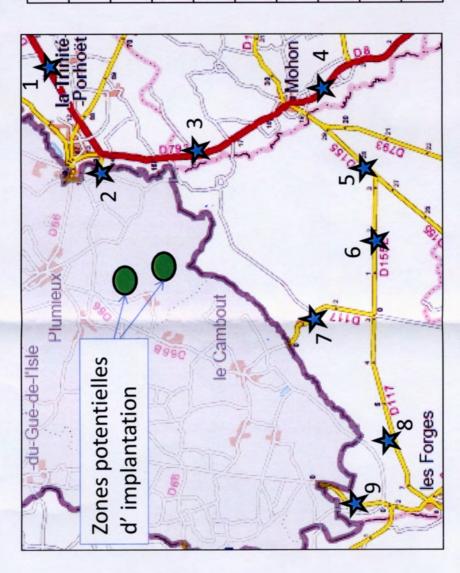
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

le directeur des routes

Xavier DOMANIECKI

# PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE PLUMIEUX



geur moy	7,00	2,00	2,00	00'9	4,80	4,50	4,80	2,00	00'9
trafic MJA % de PL largeur moy	14,9		11,2	6'2					21,8
MJA	2	9	9	60					
trafic	1105	1846	2116	1396	340	190	741	777	975
RD trafic	793 110	793N 184	793 211	8 139	155 340	155E 190	117 741	117 277	877 g75

Madame Noëlle PAILLER

29800 LANDERNEAU

Pôle d'Innovation de Mescoat

ETD Énergies Territoires Développement



Saint-Brieuc, le

2 2 DEC. 2015

références 2015 / 13116

service Affaires Foncières et Études Diverses

Tél 02 96 62 80 08

suivi par Josiane ROUILLE

objet PLUMIEUX - parc éolien Maia Eolis (étude d'impact)

Madame,

Par correspondance en date du 10 décembre 2015, vous souhaitez connaître les recommandations de mes services relatives à l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de PLUMIEUX ainsi que le trafic des Routes Départementales concernées.

Après étude du plan que vous m'avez transmis, j'ai l'honneur de vous préciser sur la fiche jointe des éléments à intégrer pour l'élaboration de votre projet.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation, Le Directeur,

Éric DELATITRE

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS Service des Affaires Foncières et des Études Diverses

Maison du Département

Agence Technique de LOUDEAC rue de la Chesnaye 22600 LOUDEAC

**DAERN** - SREN

### INFORMATIONS PROJET EOLIEN

### 1°) LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

### 1-1 l'implantation des éoliennes par rapport au réseau routier

Les Routes Départementales n° 66 et 66 B se situent à proximité du projet éolien.

Au vu des plans que vous avez transmis, une distance d'environ 1000 mètres sépare la R.D. n° 66B ainsi que la portion de la RD 66 « La Trinité Porhoët – Plumieux » – des projets éoliens les plus proches.

Cette distance est supérieure aux règles d'implantation minimum fixées par le Conseil départemental.

S'agissant de la RD n° 66 « Plumieux - Le Cambout », il conviendra de veiller à ce que le recul minimum d'implantation entre le bord de la chaussée et le pied du mât de l'éolienne soit égal à la hauteur « mât + pale ». Ce recul pourra être réduit au vu des conclusions de l'étude de danger du dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Toutefois la distance d'implantation bord de chaussée – pied du mât ne pourra être inférieure à 15 m + longueur de pale.

### 1-2 les accès

Le nombre d'accès sur le réseau routier peut être limité et, d'une manière générale, aucun accès nouveau ne peut être créé dès lors qu'il existe une autre possibilité de desserte. La réalisation d'accès impactant le domaine public devra donner lieu à autorisation préalable des services du Conseil général (Maison du Département : Agence technique de LOUDEAC) qui en définiront la faisabilité ainsi que les modalités techniques. De même, la pose de réseaux pour la conduite d'électricité en provenance de ce parc éolien sera soumise à demande ou déclaration préalable (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, Permission de voirie pour travaux sous accotements, ...).

L'accès des convois exceptionnels appelés à approvisionner le site devra être formalisé avec l'Agence technique. Un état des lieux sera réalisé avant et après vos travaux afin de vérifier les éventuelles dégradations liées au chantier éolien. En cas de dégradation de la voirie, la remise en état sera à la charge de l'entreprise responsable des travaux.

### 1-3 la circulation

Le trafic relevé sur les routes départementale s'élève à :

- pour la R.D. n° 66 (Plumieux-La Trinité Porhoët) : 1373 véhicules/jour dont 10,7 % de poids lourds ;

- pour la R.D. n° 66 (Plumieux-RD 778): 615 véhicules/jour dont 6,6 % de poids lourds :

- pour la R.D. n° 66B: 344 véhicules/jour dont 9,2 % de poids lourds.

Quant aux limitations de circulation (tonnages), les routes départementales ne présentent pas de contraintes particulières.

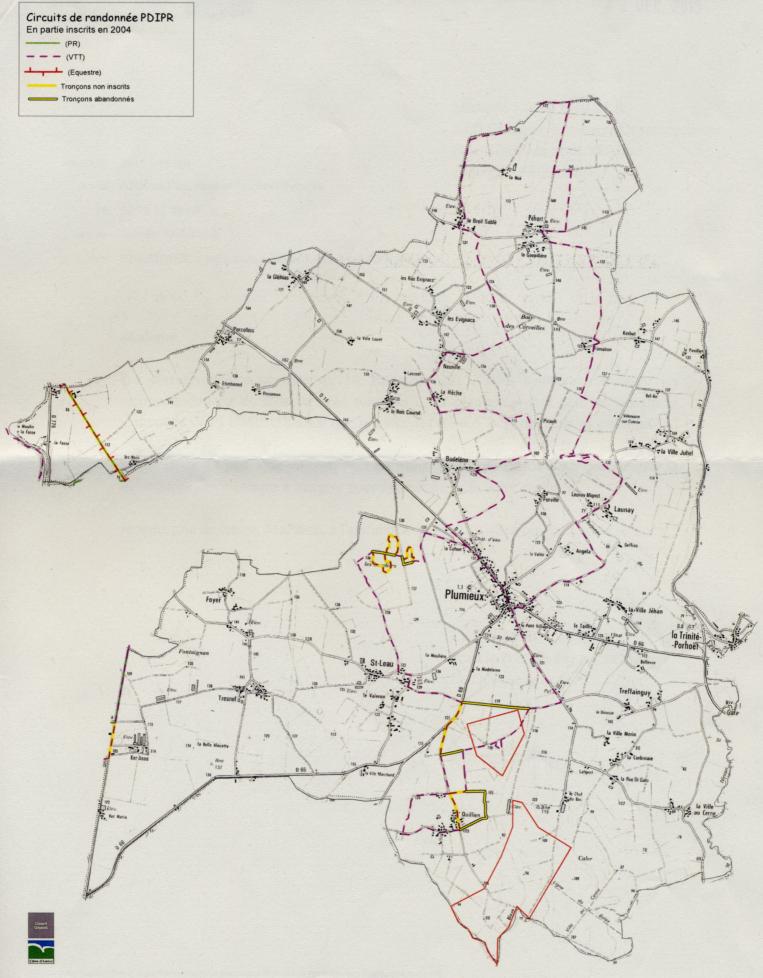
### 2°) LES SENTIERS DE RANDONNEE

Le périmètre d'étude situé le plus au Nord de la commune de PLUMIEUX est concerné par un itinéraire VTT inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) - document joint -. Il conviendra de veiller au maintien de ce sentier : l'article L 361-1 du Code de l'Environnement précise que les chemins inscrits au P.D.I.P.R. sont inaliénables et imprescriptibles.

# PDIPR PLUMIEUX Circuits de randonnée PDIPR En partie inscrits en 2004 (PR) --- (VTT) (Equestre) Tronçons non inscrits Tronçons abandonnés Plumieux: la Trinité-Porhoëi

Edition : Conseil général des Côtes d'Armor DAERN Service Randonnée Espaces Naturels et Paysages Sources : IGN ® Scan 25, SIG DAERN SRENP Date : janvier 2015

## PDIPR PLUMIEUX



Edition : Conseil général des Côtes d'Armor DAERN Service Randonnée Espaces Naturels et Paysages Sources : IGN ® Scan 25, SIG DAERN SRENP Date : janvier 2015

### Nº 4.27

### DEPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

### **COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 Novembre 2015

### RÈGLEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE RECUL APPLICABLE AUX IMPLANTATIONS D'ÉOLIENNES

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général du 18 mars 2011 annexé au règlement de la voirie départementale édicté le 23 décembre 1996, et fixant les marges de reculs applicables le long du réseau routier départemental;

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental;

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE que le règlement de la voirie départementale soit complété par l'adjonction d'une annexe définissant les reculs préconisés pour l'installation d'éoliennes aux abords de routes départementales, à savoir :

- R.D. du réseau A: recul minimum, entre bord de la chaussée et le pied du

mat, égal à la hauteur "mat plus pale",

- R.D. du réseau B (RD secondaires): recul analogue mais susceptible d'être réduit au vu des conclusions de l'étude de danger du dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Toutefois, ce recul mesuré depuis le bord de chaussée ne pourra être inférieur à celui retenu par le règlement de voierie (25m ou 15m) majoré d'une longueur de pale.

ADOPTE

Le Président,

Pour le Président, La Directrice Générale Adjointe,

Rendue exécutoire et déposée en Préfecture, le : 3 Décembre 2015

Sophie GUIHARD



### **ENERGIE ET TERRITOIRES DEVELOPPEMENT**

### PÔLE INNOVATION DE MESCOAT 29800 LANDERNEAU

A l'attention de Mme PAILLER MARIE-NOËLLE

VOS RÉF.

PLUMIEUX MAÏA EOLIS

NOS RÉF.

LT-CNC / RBR / YBO / P15-3074

INTERLOCUTEUR

Yann BOUQUIN Tel: 02 40 38 87 96 Fax: 02 40 38 85 85

COURRIEL

BLG-GRT-DO-PECA-TTU-RBR@grtgaz.com

OBJET/ADRESSE TRAVAUX

PROJET EOLIEN

COMMUNE(S)

**PLUMIEUX 22** 

Nantes, le 16 décembre 2015,

### Madame,

En réponse à votre courrier du 16/12/2015, concernant le projet cité en objet, nous vous informons que GRTgaz – POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE ne possède aucun ouvrage de transport de gaz sur le territoire de cette commune.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données Laurent MUZART

ATTENTION : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute pression exploitées par le GRTgaz à l'exclusion des conduites d'ErDF, GrDF ou celles d'autres concessionnaires



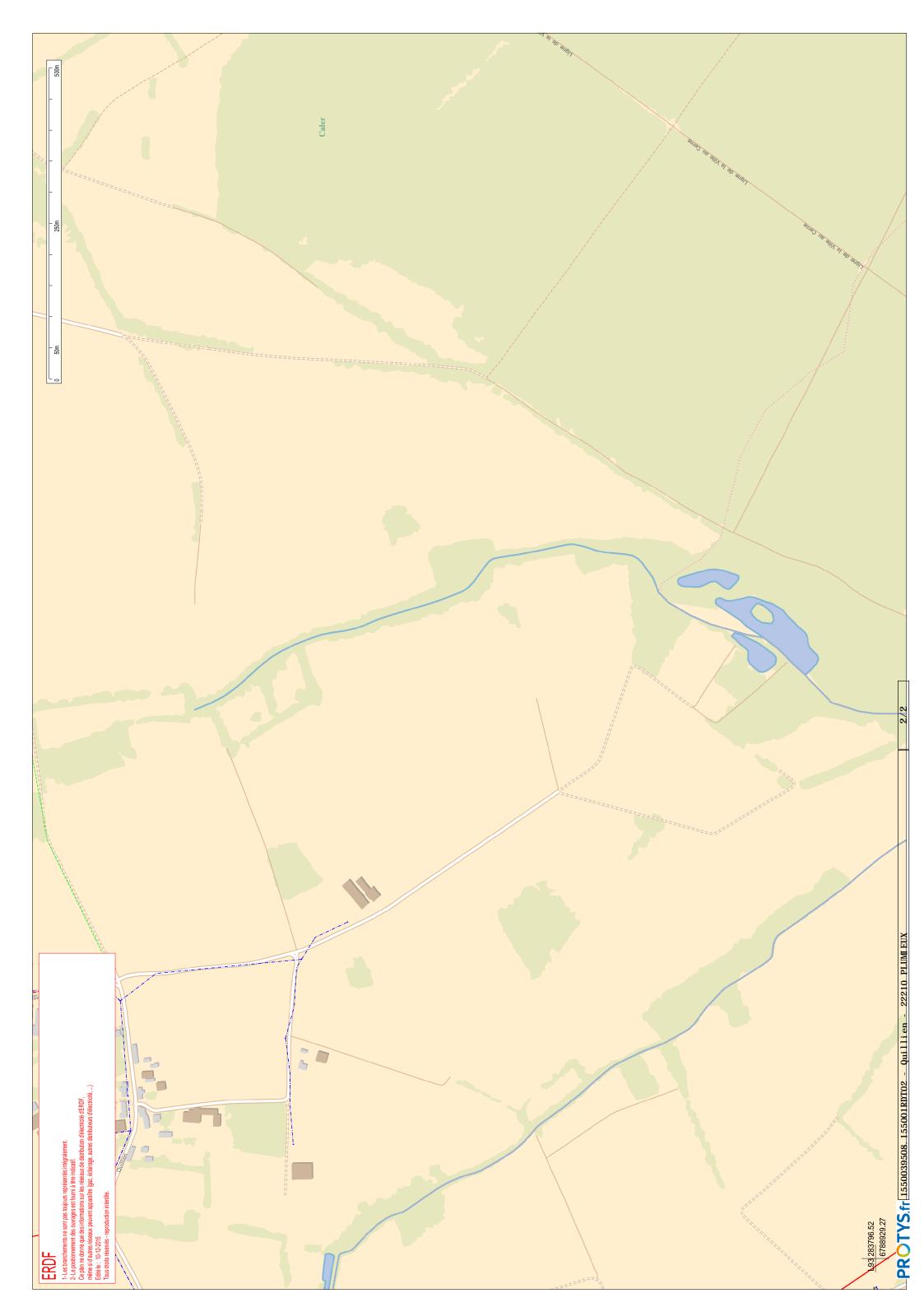
### Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destina	ataire				
Récépissé de DT/DICT conjointe Numéro / Lieu-dit / E	nt / Service :  Voie : Pôle d'innovation de Mescoat				
Référence de l'exploitant :  N° d'affaire du déclarant :  Personne à contacter (déclarant) :  Date de réception de la déclaration :  Commune principale des travaux :  Adresse des travaux prévus :  Quillien	Personne à contacter :				
	pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : m ste jointe) de catégorie : (voir liste des catégories au verso)				
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée d Réalisation de modifications en cours sur notre rése Veuillez contacter notre représentant :  NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ou	Tél. :  vrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.  placement de nos réseaux / ouvrages  Page:  Date d'édition(1):  Sensible :  Prof. règl. mini(1):  Matériau réseau(1):  cm  cm  Date retenue d'un commun accord :  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :  Diagramment de nos réseaux / ouvrages  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :  Diagramment de nos réseaux / ouvrages  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :  Diagramment de nos réseaux / ouvrages				
(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.  (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint					
Les recommandations techniques spécifiques suivantes s  Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages o	Recommandations de sécurité  ux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr ont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  u travaux spécifiques : d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible propossible				
Dispositifs importants pour la sécurité :					
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez r	de dégradation d'un de nos ouvrages  los services au numéro de téléphone suivant : 0176614701  écurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de  Signature de l'exploitant ou de son représentant				
Nom: Mine CHANONI Laurence  Désignation du service: Pôle DT DICT Bretagne	Nom: Mine CHANONI Laurence  Signature:  10/12/15 Nhrs do pièces isintes y compris les plans : 1				





Tél: +33299035587

### Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

I	Destinataire	
Récépissé de DT  Récépissé de DICT	<b>Dénomination :</b> Complément / Service :  Numéro / Voie :	PAILLER Marie-Noëlle Pôle d'innovation de Mescoat
conjointe	Numero / Voie : Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : Pays :	29800 LANDERNEAU France
N° consultation du téléservice : 20 Référence de l'exploitant : 15500 N° d'affaire du déclarant : Personne à contacter (déclarant) : Marie Date de réception de la déclaration : Commune principale des travaux : PLUMI Adresse des travaux prévus : Le V	2-Noëlle PAILLER 09/12/15 EUX, 22210 /aleron	Coordonnées de l'exploitant :  Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE  Personne à contacter :  Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE  Lieu-dit / BP :  Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX  Tél. : Fax :
		énéraux de réponse
Les renseignements que vous avez tournis	s ne nous permettent pas d	de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
	•	u regard des informations fournies. Distance > à : m  égorie : EL (voir liste des catégories au verso)
M	odification ou extens	ion de nos réseaux / ouvrages
Réalisation de modifications en cours sur Veuillez contacter notre représentant :	notre réseau/ouvrage.	frieur à 3 mois :
		nos réseaux / ouvrages
Les branchements situés dans l'emprise du pr	Echelle (n):  Date retenue d' ou Prise de RDV à l otégeant notre ouvrage.  Is l'emprise ne sont pas en total rojet et pourvus d'affleurant s	Date d'édition (:):  Sensible : Prof. règl. mini (:):  Cm  Cm  Cm  Cm  Cinitiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)  Dité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir. sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le p		
Les recommandations techniques spécifiques s <u>Des branchements sans affleurau</u> Rubriques du guide technique relatives à des o  Pour les exploitants de lignes électriques : si la	on des réseaux et des techniques suivantes sont à appliquer, e nt ou (et) aéro-so puvrages ou travaux spécific a distance d'approche a été	dations de sécurité  s de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr  en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  outerrain sont susceptibles d'etre dans l'emprise TVX  ques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux  précisée, indiquez si la mise hors tension est : O possible O impossible  début des travaux évaluer les distances d'a
Dispositifs importants pour la sécurité : _		
		on d'un de nos ouvrages
secours (par défaut le 18 ou le 112) :	cause la sécurité au cours d	du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de
Responsable du dos	sier	Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom : M HUON Stéphane  Désignation du service : Pôl e DT DICT B	 Bretagne	Nom : M HUON Stéphane

10/12/15

Nbre de pièces jointes, y compris les plans :

### Service qui délivre le document

ERDF DT/DICT BRETAGNE

**ELEC** 

64 BOULEVARD VOLTAIRE

ECC.

ASSOCIES AU DOCUMENT N° 1550039433. 155001RDT02

**COMMENTAIRES IMPORTANTS** 

35044 RENNES CEDEX

France

Tél: Fax:

### Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

### POUR NOUS CONTACTER:

Vous disposiez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys. fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectinnée à : AUCUNE (propriétés imprimantes)

Responsable: M HUON Stéphane

Tél: +33299035587

Date : 10/12/2015

Signature: M HUON Stéphane

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)



### **LEGENDES SIMPLIFIEES**

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails					
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails		
	Souterrain		ou		
HTA	Aérien				
	Aérien torsadé	i i i			
	Souterrain		ou		
ВТ	Aérien				
	Aérien torsadé				

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

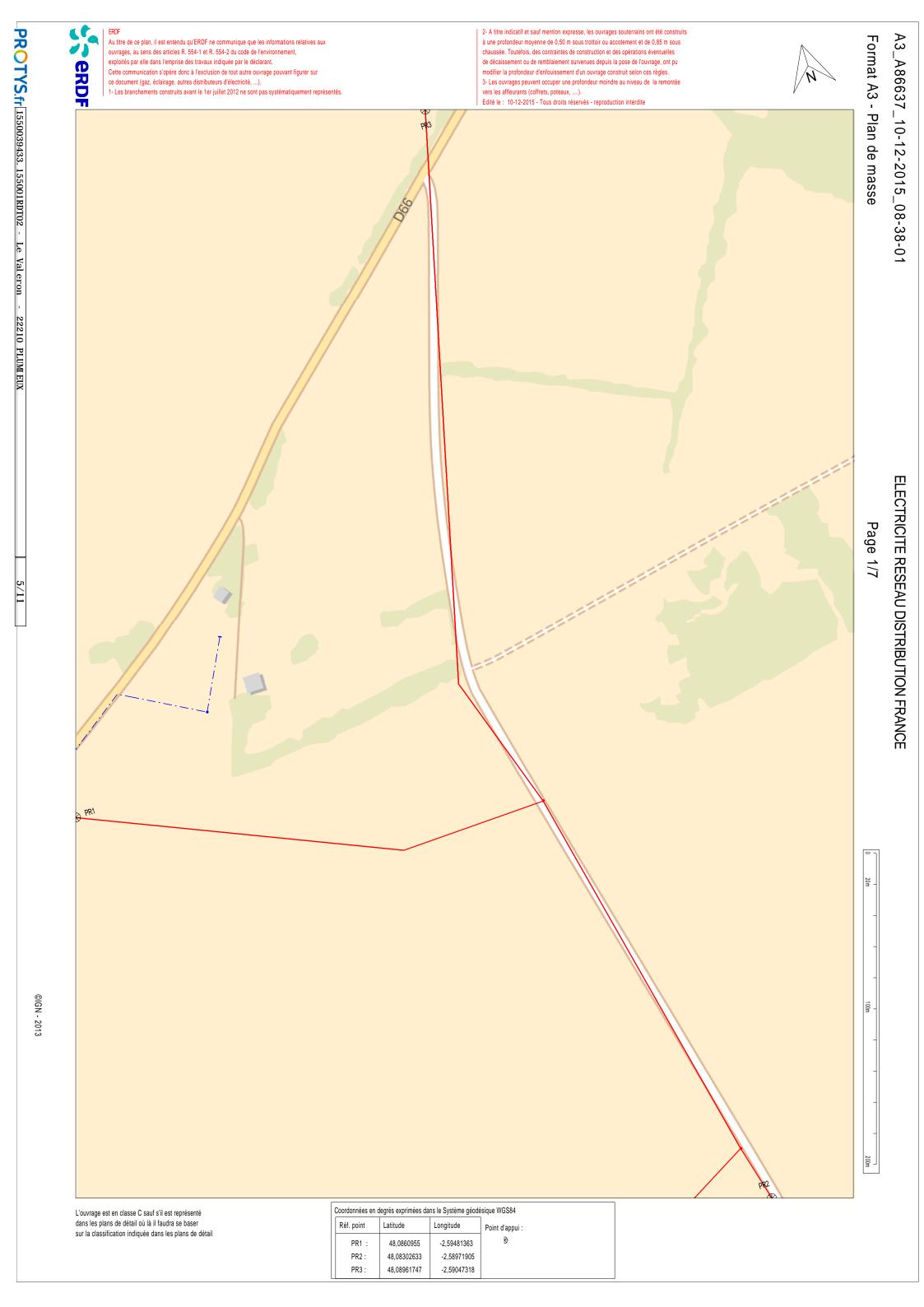
Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails				
au sens de la réglementation DT-DICT				
Classe des ouvrages	Eléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails		
Α	$\bigoplus$	<b>→ → →</b>		
В	Aucun élément particulier			
		— <del>5</del> — <del>5</del> –		
С	«?» ou «Tracé incertain»	ou		
		Tracé incertain		

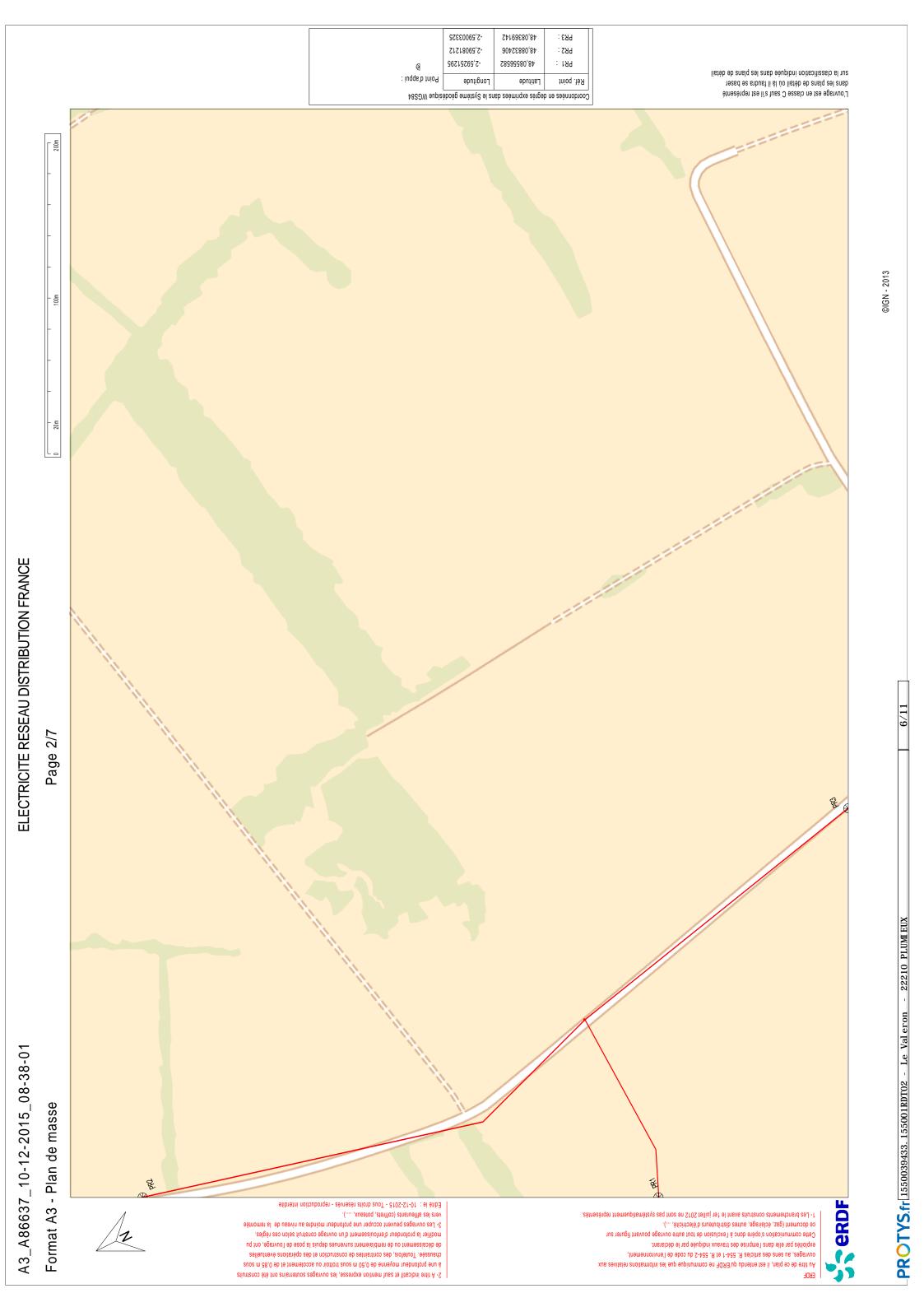
Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

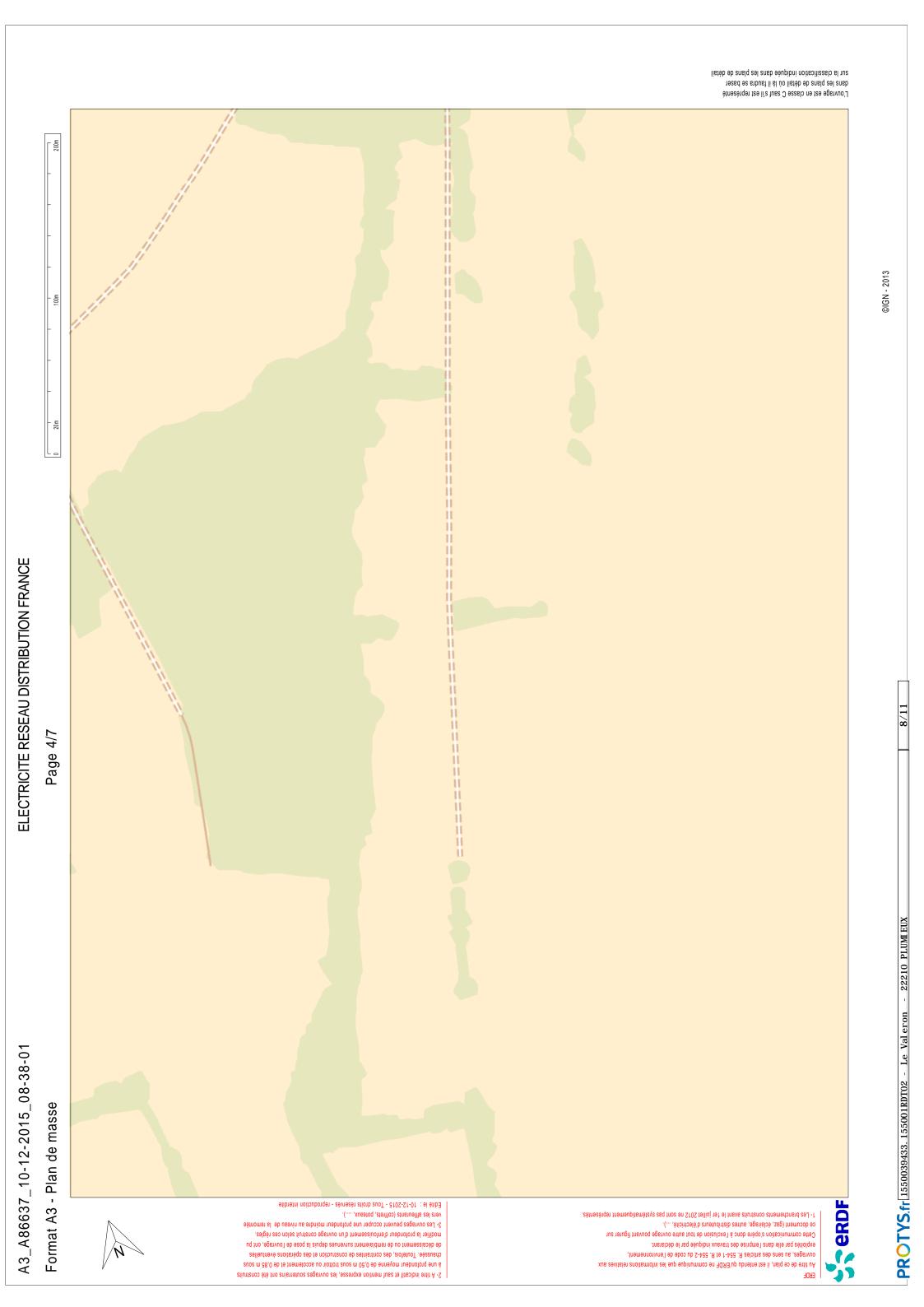
Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

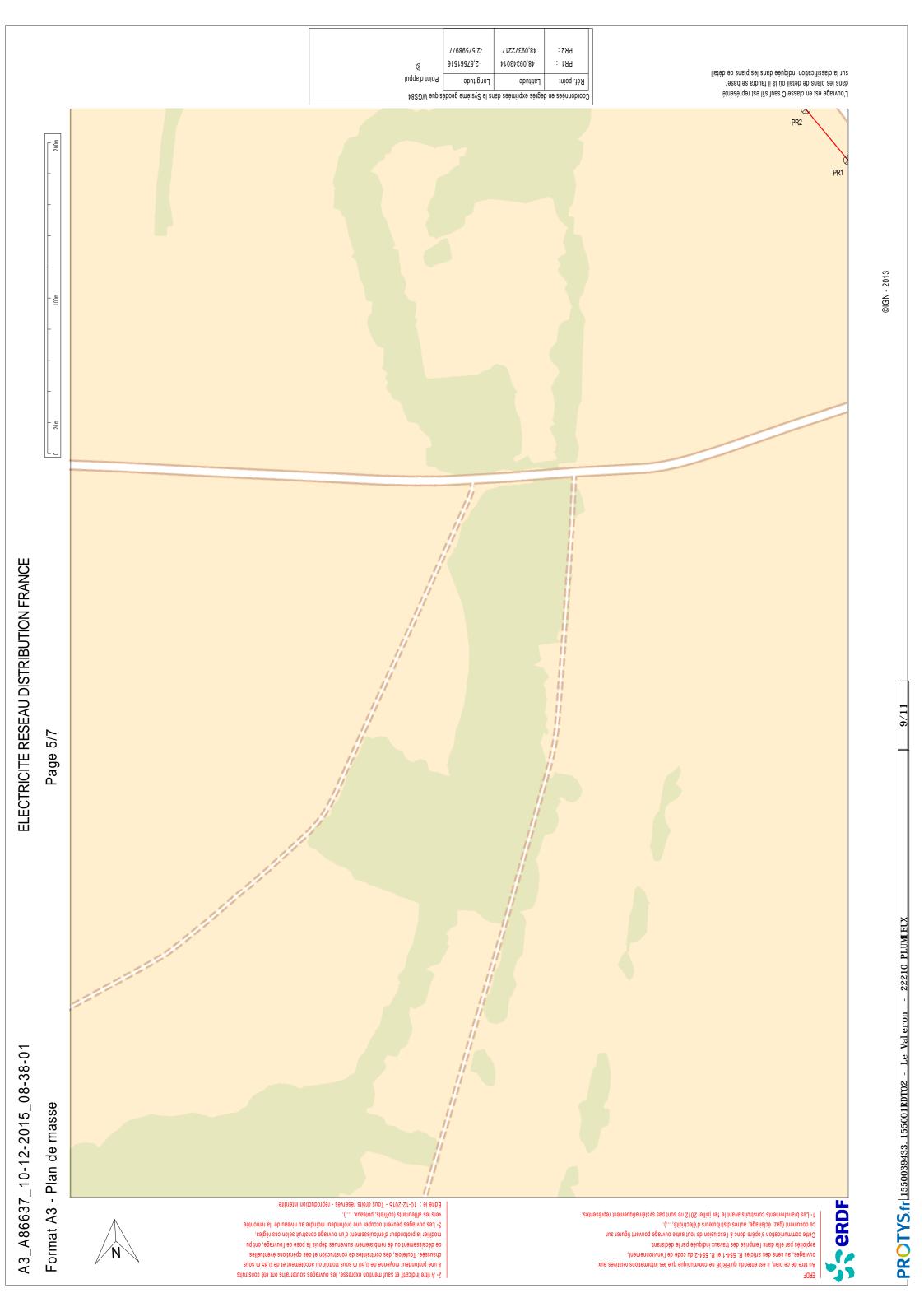
- 1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)
- La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site <u>www.protys.eu</u>.

Accessibilité © Copyright ERDF 2012 Libre	05/04/2012
---	------------

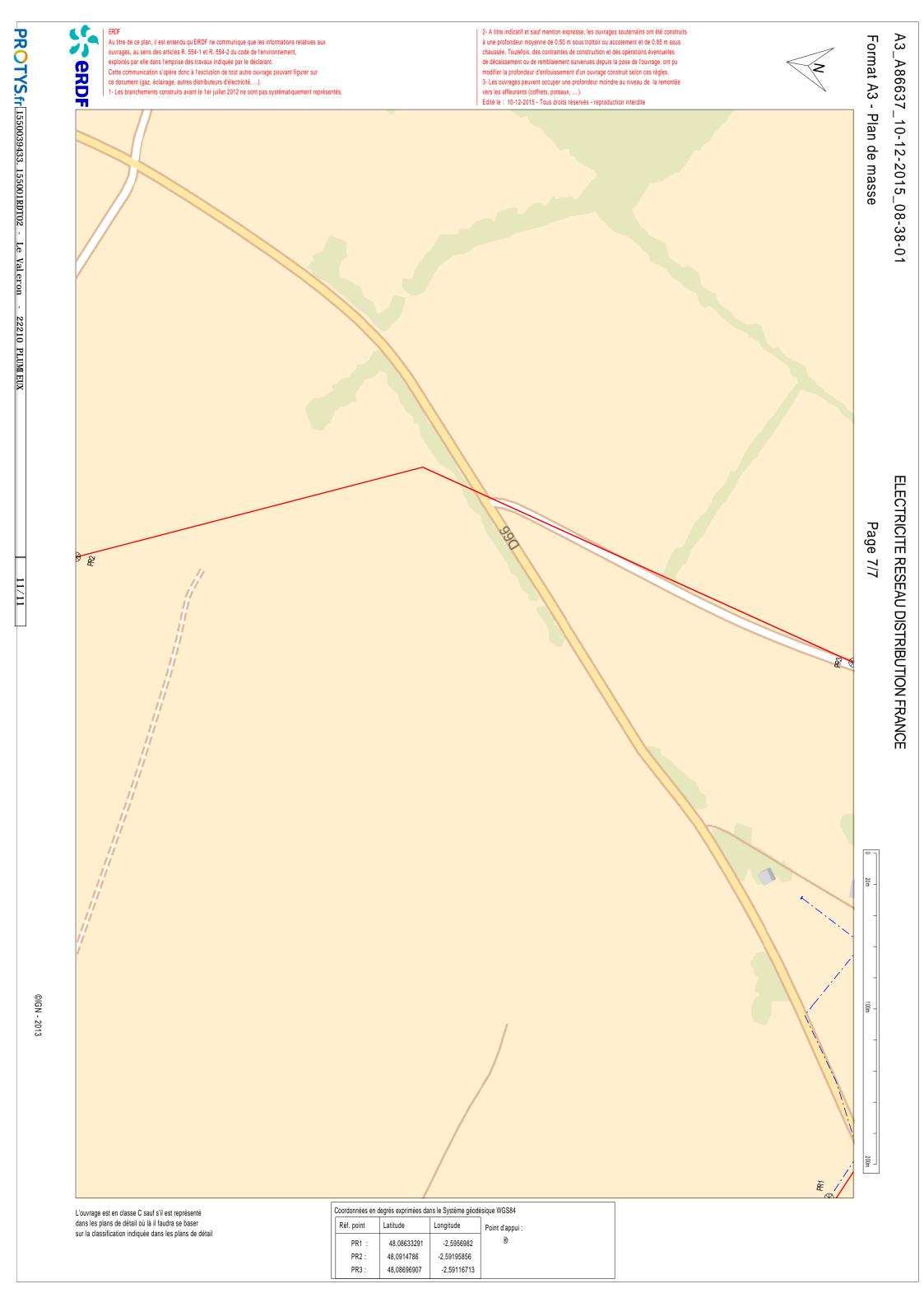














Tél: +33299035587

### Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

I	Destinataire	
Récépissé de DT  Récépissé de DICT	<b>Dénomination :</b> Complément / Service :  Numéro / Voie :	PAILLER Marie-Noëlle Pôle d'innovation de Mescoat
conjointe	Numero / Voie : Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : Pays :	29800 LANDERNEAU France
N° consultation du téléservice : 20 Référence de l'exploitant : 15500 N° d'affaire du déclarant : Personne à contacter (déclarant) : Marie Date de réception de la déclaration : Commune principale des travaux : PLUMI Adresse des travaux prévus : Le V	2-Noëlle PAILLER 09/12/15 EUX, 22210 /aleron	Coordonnées de l'exploitant :  Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE  Personne à contacter :  Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE  Lieu-dit / BP :  Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX  Tél. : Fax :
		énéraux de réponse
Les renseignements que vous avez tournis	s ne nous permettent pas d	de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
	•	u regard des informations fournies. Distance > à : m  égorie : EL (voir liste des catégories au verso)
M	odification ou extens	ion de nos réseaux / ouvrages
Réalisation de modifications en cours sur Veuillez contacter notre représentant :	notre réseau/ouvrage.	frieur à 3 mois :
		nos réseaux / ouvrages
Les branchements situés dans l'emprise du pr	Echelle (n):  Date retenue d' ou Prise de RDV à l otégeant notre ouvrage.  Is l'emprise ne sont pas en total rojet et pourvus d'affleurant s	Date d'édition (:):  Sensible : Prof. règl. mini (:):  Cm  Cm  Cm  Cm  Cinitiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)  Dité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir. sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le p		
Les recommandations techniques spécifiques s <u>Des branchements sans affleurau</u> Rubriques du guide technique relatives à des o  Pour les exploitants de lignes électriques : si la	on des réseaux et des techniques suivantes sont à appliquer, e nt ou (et) aéro-so puvrages ou travaux spécific a distance d'approche a été	dations de sécurité  s de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr  en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  outerrain sont susceptibles d'etre dans l'emprise TVX  ques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux  précisée, indiquez si la mise hors tension est : O possible O impossible  début des travaux évaluer les distances d'a
Dispositifs importants pour la sécurité : _		
		on d'un de nos ouvrages
secours (par défaut le 18 ou le 112) :	cause la sécurité au cours d	du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de
Responsable du dos	sier	Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom : M HUON Stéphane  Désignation du service : Pôl e DT DICT B	 Bretagne	Nom : M HUON Stéphane

10/12/15

Nbre de pièces jointes, y compris les plans :